

**COURS DE DROIT CONSTITUTIONNEL**

**DE**

**PR. DR. STÉPHANE PIERRÉ-CAPS**

**L1 DROIT ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**BIBLIOGRAPHIE ET CONSEILS METHODOLOGIQUES**

La discipline enseignée sous l'expression *Droit constitutionnel* fait l'objet en première année de Licence d'un enseignement en deux semestres. Ce dossier vise essentiellement deux objectifs : aider les étudiants dans l'étude de cette discipline et les initier aux différents types de travaux qu'ils seront amenés à entreprendre tout au long de l'année universitaire. Mais avant d'être en mesure de traiter un sujet quel qu'il soit, il faut acquérir une connaissance indispensable. Pour cela, l'étudiant doit utiliser les moyens qui sont à sa disposition : cours magistral, travaux dirigés, manuels, recueil de textes, recherche personnelle, documentation.

## 1. LE COURS MAGISTRAL ET LES TRAVAUX DIRIGES

Le cours magistral consiste en un exposé de la matière. Si l'assistance au cours n'est pas obligatoire, elle est néanmoins vivement recommandée. En effet, rien ne remplace la prise de notes au cours magistral, ni la consultation d'un manuel, ni (et peut-être encore moins) la consultation des notes prises par un camarade. La présence au cours permet une première assimilation des connaissances sous forme de mots écrits à l'audition qui est primordiale. Bien sûr, il ne s'agit pas de tout noter mais de noter tout ce qui est nécessaire à la compréhension : articulation du raisonnement, points importants, démonstration... La prise de notes ne doit pas absorber toute votre attention lors du cours. Il faut conserver une certaine distance pour suivre intellectuellement l'exposé et sélectionner, en fonction de vos besoins personnels, ce qui doit être consigné par écrit et ce qui ne mérite pas de l'être.

**Pour ces raisons, le recours au traitement de texte et à l'ordinateur pour la prise notes est fortement déconseillé. Les études les plus récentes menées aux États-Unis et en Europe ont démontré la nocivité de cette méthode de prises de notes, qui altère la compréhension et la mémorisation du cours et entraîne la perte de l'habitude de l'écriture manuscrite, pourtant indispensable au moment de l'examen. LE PRISE DE NOTES PAR ORDINATEUR EST INCOMPATIBLE AVEC LE COURS MAGISTRAL.**

Les travaux dirigés, mis en place à compter du deuxième semestre, constituent une mise en application des connaissances. Ils sont destinés à vérifier non seulement que les connaissances essentielles ont été acquises mais surtout que l'étudiant sait les mettre en œuvre pour la rédaction d'une dissertation ou la réalisation d'un commentaire de texte. En ce sens, les travaux dirigés sont l'occasion, pour les étudiants, d'acquérir par la pratique la méthodologie requise pour les

différentes formes d'épreuves auxquelles ils seront confrontés. En conséquence, les travaux dirigés ne seront pleinement utiles que si le cours correspondant a été appris au préalable. On n'insistera jamais assez sur l'importance du travail en cours d'année. Un travail régulier et assidu est le meilleur gage de réussite.

## 2. LE TRAVAIL PERSONNEL ET LA DOCUMENTATION

En complément du cours magistral et des travaux dirigés, l'utilisation d'un manuel est vivement conseillée. Elle permet en effet de contrôler les notes prises en cours ou encore de préciser un point mal compris. Cependant, l'achat d'un manuel doit résulter d'un choix personnel de l'étudiant. Il n'est donc pas question de recommander un manuel en particulier, chacun ayant ses qualités et ses défauts. C'est à l'étudiant de déterminer, après avoir consulté plusieurs ouvrages, celui dont la lecture lui semble la plus aisée. Attention à n'acquérir un manuel que dans son édition la plus récente. Les principaux manuels existants dans la discipline sont les suivants :

### Ouvrages de référence

- CONSTANTINESCO Vlad, PIERRE-CAPS Stéphane, *Droit constitutionnel*, 7<sup>e</sup> édition, PUF, 2016.
- ARDANT Philippe, MATHIEU Bertrand, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 31<sup>e</sup> édition, LGDJ, 2019.
- AVRIL Pierre, GICQUEL Jean, GICQUEL Jean-Éric, *Droit parlementaire*, 5<sup>e</sup> édition, Montchrestien, 2014.
- BOUDON, Julien, *Manuel de Droit constitutionnel*, tome 1, *Théorie générale*, 2<sup>ème</sup> édition, 2019 ; tome 2, *La Cinquième République*, 2<sup>e</sup> édition, 2016.
- HAMON Francis, TROPER Michel, *Droit constitutionnel*, 39<sup>e</sup> édition, LGDJ, 2018.
- CHAGNOLLAUD Dominique, *Droit constitutionnel contemporain*, tome 1, *Théorie générale, Les régimes étrangers*, 9<sup>e</sup> édition, Dalloz, 2017 ; tome 2, *Le régime politique de la France*, 8<sup>e</sup> édition, 2017.
- CHANTEBOUT Bernard, *Droit constitutionnel*, 33<sup>e</sup> édition, Sirey université, 2018.

- GICQUEL Jean, GICQUEL Jean-Éric, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 33<sup>e</sup> édition, LGDJ, 2019.

- MELIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand, PACTET Pierre, *Droit Constitutionnel*, 37<sup>e</sup> édition, Sirey université, 2018.

### **Recueils de textes et documents politiques :**

- RIALS Stéphane, *Textes constitutionnels français*, Que sais-je ? PUF, 2019.
- RIALS Stéphane, *Textes constitutionnels étrangers*, Que sais-je ? PUF, 2019.

Cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez aussi vous reporter aux diverses collections : Que sais-je ? Les notes et études documentaires et les documents d'études de la Documentation française, les Clefs de Montchrestien...

Si l'étude du cours et la préparation des séances de travaux dirigés sont essentiels, ils ne suffisent pas pour autant. La discipline exige une bonne connaissance de la vie politique, singulièrement de la Cinquième République. Il vous est donc conseillé de lire quotidiennement un journal d'information générale. Vous pouvez par ailleurs en profiter pour constituer des dossiers sur certains points précis faisant l'objet de débats.

L'étudiant doit apprendre à se documenter. Face à un sujet donné, il faut savoir utiliser toutes les ressources de la documentation juridique. A cet égard, il convient d'utiliser avec précaution les ressources de l'internet : s'il offre un accès facile aux données factuelles et institutionnelles sur les régimes politiques de tous les pays, en contrepartie il renforce la difficulté à comprendre et ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble. Toutes ces informations numériques privilégient l'actualité, par définition éphémère et changeante. D'où la nécessité de la connaissance de l'enracinement historique, de la signification juridique et des enjeux idéologiques et matériels des données contemporaines en la matière.

Ainsi, la consultation des manuels n'est qu'une première approche du sujet qui mérite bien souvent d'être complétée par l'examen de la **doctrine juridique**, c'est-à-dire l'ensemble des commentaires, notes et articles écrits par des universitaires ou des praticiens du droit sur des textes et des décisions judiciaires qui en font application. Pour cela, la consultation de certaines revues juridiques est particulièrement indiquée. Parmi les principales revues existant dans notre discipline, on peut citer :

- La **Revue française de droit constitutionnel** (PUF) qui paraît à raison de quatre numéros par an depuis 1990 contient, en outre, des articles de doctrine consacrés exclusivement à l'étude du droit constitutionnel. On y trouve également plusieurs chroniques relatives, entre autres, à la pratique institutionnelle française, à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, droit constitutionnel étranger...
- La **Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger** (Lextenso) qui paraît à raison de six numéros par an depuis 1894 ne concerne pas de façon exclusive le droit constitutionnel. Elle comporte des articles de doctrine, des commentaires et des notes de jurisprudence concernant les différents aspects du droit constitutionnel et du droit administratif.
- La revue **Pouvoirs** (Seuil) qui paraît depuis 1977 est une revue dont chacun des quatre numéros annuels est consacré à un thème précis (le Parlement, le président de la République, l'Allemagne...).
- La **Revue française de science politique** (Presses de Science Po) traite également des sujets constitutionnels bien que ce ne soit pas son objet principal. Elle contient une importante chronique bibliographique.

En outre, la **Documentation française**, service d'information et de documentation qui relève du Secrétariat du gouvernement, publie de nombreux documents sur les problèmes politiques et constitutionnels. Les principales sont : Notes et Études documentaires, problèmes politiques et sociaux, regards sur l'actualité... Par ailleurs, même si leur utilisation ne remplace ni la présence au cours ni la consultation d'un manuel, les étudiants pourront encore consulter les *mémentos Dalloz*, qui sont de petits ouvrages de synthèse. De plus, dans le cadre de la préparation aux examens, de nombreux éditeurs juridiques publient des ouvrages rassemblant des sujets accompagnés de leurs corrigés.

### 3. LA PREPARATION DE L'EXAMEN

En première année, l'épreuve écrite de droit peut relever de différents genres, mais les exercices les plus courants sont la dissertation et le commentaire. Quel que soit le type d'épreuve auquel vous serez confronté, il vous faudra faire appel à un solide capital de connaissances. C'est en fait la mise en forme de ces connaissances qui varie d'un type d'épreuve à l'autre. La démarche correspondante à chaque type d'exercice comprend en effet des éléments spécifiques, il est donc

essentiel que l'étudiant se soit familiarisé avec chacun d'eux. Seul un entraînement sérieux permet cette familiarisation.

### **1. La dissertation**

La dissertation consiste à présenter un sujet de manière logique en regroupant ses divers éléments en deux parties. Il est important de comprendre que la dissertation fait appel à l'intelligence autant qu'à la mémoire. Elle n'est pas un simple exposé de connaissances, mais exige au contraire un véritable travail de réflexion. D'une manière générale, il est possible de dire que la dissertation implique que l'étudiant fasse la double démonstration de sa compréhension du sujet et de sa capacité à organiser les connaissances essentielles qui s'y rapportent. La réussite dans cette démarche passe par le respect de deux phases essentielles à l'élaboration de la dissertation : une phase de préparation et une phase de rédaction.

#### **La phase de préparation**

Cette phase est essentielle car c'est au cours de celle-ci que l'étudiant va pouvoir analyser le sujet et tenter d'y apporter les éléments de réponse nécessaires. Dans tous les cas, le premier travail de l'étudiant est de comprendre le sujet. Il faut donc accorder une attention particulière à la lecture du sujet et prendre en considération chaque terme de l'intitulé. Une lecture minutieuse et attentive du sujet vous évitera souvent de vous engager dans une mauvaise direction. Le but est de savoir de quoi on vous demande de parler, donc de déterminer, en quelque sorte, la question qui se cache derrière l'intitulé. Un sujet de dissertation correspond rarement à une partie donnée et bien définie du cours. Il ne faut donc pas chercher dans le sujet une éventuelle question de cours qui vous permettrait d'exposer simplement vos connaissances. Cette première étape est fondamentale car c'est elle qui commande la suite de votre travail. C'est seulement si l'on a bien compris le sujet que l'on peut espérer y répondre convenablement.

Une fois le sujet compris et la problématique dégagée, il importe de procéder à ce que l'on pourrait appeler un bilan de vos connaissances. Il s'agit alors de rassembler tous les éléments - connaissances acquises en cours et en travaux dirigés, lecture des manuels, de la presse, de la doctrine...- qui vont vous permettre de traiter le sujet. Cette étape doit se faire de façon systématique et exhaustive. Tout doit être noté y compris des éléments qui seront peut-être écartés par la suite. Les éléments ainsi rassemblés seront ensuite utilisés pour la démonstration que vous vous proposerez de faire. En conséquence, toutes les connaissances figurant sur votre brouillon ne seront pas nécessairement exploitées. Encore une fois, une dissertation n'est pas une question de cours : il ne

suffit pas d'avoir des connaissances, encore faut-il savoir les utiliser. La recherche des connaissances n'est donc pas une fin en soit, il faut ensuite organiser les matériaux dont vous disposez en un tout cohérent : c'est le rôle du plan.

Le plan a pour but de mettre de l'ordre dans vos connaissances et de faciliter la lecture et la compréhension des idées que vous envisagez de développer dans votre devoir. Il doit donc être à la fois adapté au sujet et permettre un exposé complet de la matière qui fasse ressortir l'essentiel. Un plan en deux parties (I et II) et en deux sous parties (A et B) est généralement conseillé (même si un plan en trois parties peut être accepté). D'une manière générale, chaque partie trouve son fondement dans l'idée qu'elle illustre ou dans la proposition qu'elle défend. De toute façon, l'essentiel est que l'ensemble formé par les deux parties rende compte de tout le sujet. Le plan doit être établi préalablement à la rédaction. En pratique, il se forme progressivement tout au long de la phase de préparation en regroupant les divers éléments rassemblés selon un rapport de complémentarité, d'identité ou d'opposition. Une fois la phase de préparation terminée, si aucun plan ne se dessine, il est toujours possible de faire appel à un plan passe partout dont voici quelques exemples (**à n'utiliser qu'en cas de nécessité**) :

I Organisation	I Statut
II Fonctionnement	II Pouvoirs
I Le principe	I Conditions
II Ses limites	II Effets
I Ressemblances	I Exposé du droit en vigueur
II Différences	II Critique du droit en vigueur

## **La phase de rédaction**

Quelques remarques préalables s'imposent :

- **Écrivez lisiblement**
- **Soyez respectueux de l'orthographe et de la syntaxe**
- **Efforcez-vous d'être simple et clair**
- **Évitez les sigles et les abréviations**
- **Séparez nettement les développements**

L'introduction constitue un élément fondamental du devoir. Entrez directement dans le sujet. Le but de l'introduction n'est pas d'introduire le sujet mais le plan que vous vous proposez de suivre. Elle doit vous permettre d'indiquer comment vous avez compris le sujet mais surtout comment vous envisagez de le traiter. Une introduction se compose de plusieurs éléments :

- elle doit permettre de situer le sujet, il s'agit alors de rappeler son contexte, le cadre général dans lequel le problème se pose ou dans lequel l'institution évolue ;
- elle doit mettre en évidence l'intérêt et la portée du sujet tant d'un point de vue pratique et concret que d'un point de vue purement juridique ;
- elle doit permettre de définir et de délimiter le sujet ;
- enfin, elle doit **IMPERATIVEMENT** annoncer et justifier le plan.

Le développement constitue le corps du devoir. La rédaction des deux parties doit permettre de distinguer nettement votre plan. À cet égard, il est utile d'insister sur deux aspects : les intitulés et les transitions. Le choix des intitulés (titre donné à chaque partie et chaque sous-partie) est essentiel car ce sont les intitulés qui rendent compte du contenu de chaque partie de votre devoir. Ils doivent être simples et clairs. Évitez les phrases trop longues et inutilement compliquées qui traduisent souvent une pensée confuse. En outre, il est conseillé d'insérer entre l'introduction et la première partie puis entre chaque partie, une phrase de transition de façon à annoncer le passage au développement suivant.

La conclusion n'est pas absolument nécessaire.

## **2. Le commentaire de texte**

Le commentaire de texte est un exercice difficile qui exige une bonne compréhension du texte proposé. Or, celle-ci n'est pas possible sans de solides connaissances acquises en cours d'année. En droit constitutionnel, plusieurs types de textes peuvent faire l'objet d'un commentaire : opinion doctrinale, extrait d'une constitution ou d'une loi, extrait d'un débat parlementaire ou d'un discours politique, décision du Conseil constitutionnel... Le commentaire a pour principal intérêt de mettre en évidence les connaissances de l'étudiant. C'est en effet dans celles-ci qu'il va devoir puiser afin de dégager les concepts et les références qui lui permettront de situer correctement le sujet et de bien le comprendre. Contrairement aux apparences, il faut autant de connaissances pour faire un bon commentaire que pour faire une bonne dissertation. C'est la manière de les utiliser qui diffère d'un exercice à l'autre : elles sont au premier plan dans la dissertation et



constituent la substance du devoir ; dans le commentaire, elles servent d'éléments de référence et d'illustration. Le commentaire permet en outre de juger des qualités d'analyse et de raisonnement de l'étudiant. Le cadre dans lequel l'étudiant évolue est en effet circonscrit par le texte et il convient de ne pas s'en écarter. Mais l'étudiant doit encore faire preuve de sens critique à l'égard des idées qui sont développées ou des solutions qui sont proposées. Il faut être à la fois proche du texte et prendre ses distances avec lui.

De façon générale, on peut dire que deux dangers guettent principalement le commentateur : prendre prétexte du texte pour réaliser un exposé théorique ou paraphraser le texte. Le défaut le plus fréquent est de transformer le commentaire en dissertation. L'étudiant ne retient alors que l'idée générale du texte et la développe pour elle-même en oubliant la manière dont l'auteur la présente. Le commentaire repose sur l'illustration des connaissances théoriques mais il n'est pas un exposé de ces connaissances. C'est à partir du texte à commenter qu'il faut construire votre devoir et non à partir des éléments du cours auxquels vous aurez cherché à le rattacher. Un moyen de se prémunir contre cette dérive est de revenir assez fréquemment au texte et d'en citer à l'occasion de brefs passages. Un autre défaut majeur est la paraphrase qui consiste à suivre le texte en reprenant sous une autre forme les idées qu'il contient sans rien y ajouter, ni commentaire, ni analyse.

La démarche à suivre pour réaliser un commentaire est globalement identique à celle de la dissertation et doit être menée en deux temps : une phase de préparation et une phase de rédaction.

### **La phase de préparation**

La préparation du commentaire est essentielle car elle conditionne la suite. Elle comporte deux opérations distinctes qui devront être menées successivement : l'analyse du texte et l'appréciation du texte.

L'analyse du texte suppose une lecture fidèle et scrupuleuse du texte à commenter de façon à pouvoir mettre en évidence, avec la plus grande exactitude possible, ce que l'auteur a voulu dire. Cette phase est fondamentale car c'est à partir d'elle que l'étudiant sera à même de déterminer les connaissances qui lui seront nécessaires pour en faire le commentaire. Il faut analyser chaque mot dans la phrase où il figure, chaque phrase dans le paragraphe où elle prend place pour traquer la volonté de l'auteur. Rien ne doit être laissé de côté. Il faut être attentif à tout, y compris aux adjectifs ou aux adverbes qui nuancent parfois le sens. Cette lecture méticuleuse amène généralement à constater que certaines notions abordées par l'auteur occupent la première place, tandis que d'autres

n'apparaissent qu'au second plan, à titre subsidiaire. C'est évidemment autour des premières que le commentaire devra être organisé.

L'appréciation découle de l'analyse. Il s'agit d'étudier les idées exposées dans le texte à commenter à la lumière de vos connaissances. L'appréciation du texte comporte toujours une dimension critique (soit que vous approuvez les propos tenus par l'auteur soit que vous les désapprouvez). Le commentaire suppose de la part de l'étudiant un jugement argumenté du texte. L'opinion défendue par l'auteur est-elle originale ? Mérite-t-elle d'être complétée ou nuancée ? La décision de justice est-elle satisfaisante ? Était-elle attendue ? Représente-t-elle un changement de jurisprudence ou confirme-t-elle des décisions antérieures ? Ces questions doivent être évoquées même si globalement vous adhérez au point de vue de l'auteur. L'appréciation suppose, au-delà de la détermination de ce que dit le texte, de s'interroger sur la nature du texte. Il convient donc de qualifier le texte (décision de justice, texte de loi, article de doctrine). Pour une décision de justice, il ne faut pas oublier de mentionner la juridiction de jugement et le litige. Pour un texte politique, on se demandera qui en est l'auteur, pourquoi a-t-il tenu de tels propos, dans quelles circonstances a-t-il écrit ce texte, ... Ces différents points concernant la nature du texte et son environnement trouveront naturellement place dans l'introduction. À noter également qu'ils peuvent quelquefois suggérer une idée de plan.

### **La phase de rédaction**

Comme la dissertation, le commentaire de texte impose la recherche du plan. Dans la dissertation, le plan est lié à la démonstration que l'on envisage d'effectuer. Dans le commentaire, il est directement commandé par le contenu du texte car il y trouve son origine et sa justification. Dans ces conditions, une plus grande liberté dans l'agencement du plan peut être acceptée. Ainsi, si le texte comporte trois grandes idées, un plan en trois parties sera accepté dans la mesure où les trois idées développées sont d'importance égale. Il n'est pas absolument nécessaire que le plan du commentaire suive celui du texte. Dans tous les cas, le plan doit être annoncé et justifié en fin d'introduction. Pour le reste, les conseils donnés précédemment pour la dissertation sont transposables. Quant à l'esprit : une synthèse. Il faut rechercher un plan, spécifique si possible, faisant ressortir les grandes idées du dossier et ventilant les éléments dégagés de chaque document.

### **3. La note de synthèse**

## **La nature**

- le contenu du dossier :

Un ensemble de documents d'une vingtaine de pages en général comprenant des éléments de nature diverse (extraits de lois, jugements, articles de journaux...), mais tournant autour d'un thème central.

- objet :

Il s'agit de vérifier :

- . la capacité à percevoir le sujet par la maîtrise des documents ;
- . l'esprit de synthèse ;
- . les qualités de méthode, de concision et de clarté ;
- . la rapidité : il faut être capable d'appréhender ces documents en un temps donné.

Il ne s'agit pas :

- . d'établir une note critique ou un commentaire de texte : aucune prise de position, aucun jugement personnel ;
- . de paraphraser les textes. Il n'est d'aucun intérêt de trouver des pans entiers de textes reconstitués ;
- . de faire un résumé pur et simple ou de juxtaposer des résumés des documents.

## **La méthodologie**

- Règles de fond :

Quant au contenu : tout le dossier, rien que le dossier.

- La construction du plan se fait à partir du modèle de fiche conseillé en regroupant les éléments de la colonne « grands thèmes ». Une fois le plan établi, il suffit de reporter les subdivisions dans la colonne « références au plan ».

- Quant à l'esprit : une synthèse. Il faut rechercher un plan, spécifique si possible, faisant ressortir les grandes idées du dossier et ventilant les éléments dégagés de chaque document.

- Règles de forme :

Il est conseillé de faire deux lectures du dossier : l'une, rapide, pour se faire une vision d'ensemble ; l'autre, détaillée, pour se constituer une fiche :

n° de documents / grands thèmes / références au plan / autres éléments

- La construction du plan se fait à partir du modèle de fiche conseillé en regroupant les éléments de la colonne « grands thèmes ». Une fois le plan établi, il suffit de reporter les subdivisions dans la colonne « références au plan ».

- Le développement doit comporter environ quatre pages. Il s'agit ainsi d'élaguer dans la colonne « autres éléments » en tenant compte de la fréquence de leur apparition et de leur surface dans le dossier.

- Il est souvent conseillé de faire une première rédaction au brouillon, qui s'avère parfois trop longue.

- Il importe de bien calibrer son temps. À titre indicatif, pour une épreuve de 5 heures :

Lecture : 2 heures

Plan : 1 heure

Rédaction : 2 heures.

